

Image not found or type unknown



## PARTAGE TERRE EN INDIVISION

Par **kataka**, le **28/12/2014** à **23:09**

Bonjour,

Comment procède t-on pour le partage d'un terrain de 3 ha (sur une presqu'île) acheté en sci familiale par 11 frères et sœurs et aujourd'hui en indivision. Le partage se fait-il à la même superficie pour tous ou à la valeur identique pour chacun des indivis. Sachant que ce bien représente une colline entouré par la mer avec vue imprenable pour certains.

Merci pour votre réponse.  
Bonne Fête de fin d'année.  
Cordialement,  
kataka